



Paris, le 11 juillet 2005

MISSION D'INFORMATION SUR LES DRONES

Le 9 février 2005, la commission sénatoriale des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a décidé de créer une mission d'information sur les perspectives d'emploi des drones au sein de l'armée française, et a désigné Mme Maryse Bergé-Lavigne (Soc. – Haute-Garonne) et M. Philippe Nogrix (U.C. UDF – Ille-et-Vilaine) co-rapporteurs de cette mission d'information.

La commission a, en effet, décidé de créer trois missions d'information, animées chacune par deux co-rapporteurs, l'un appartenant à la majorité sénatoriale et l'autre, à l'opposition, sur des sujets qui paraissent d'une particulière actualité. Ainsi ont été créées, outre la mission sur les drones, une mission sur les pouvoirs de l'Etat en mer, et une mission sur les conditions d'accueil des étudiants étrangers en France.

La mission d'information sur les drones a présenté à la commission un rapport d'étape, le 29 juin 2005, reproduit ci-après :

##Mercredi 29 juin 2005## – Présidence de M. Serge Vinçon, président## La commission tout d'abord entendu la **communication de Mme Maryse Bergé-Lavigne et de M. Philippe Nogrix sur le rôle des drones dans les armées.**

M. Philippe Nogrix, co-rapporteur, a rappelé que la mission d'information sur les drones, créée au sein de la commission au mois de février dernier, avait depuis cette date entendu les représentants des principales industries aéronautiques françaises impliquées dans la conception des drones, comme EADS, Thalès, Dassault et Sagem. Elle avait également entendu des représentants du ministère de la défense exposer les perspectives d'emploi des drones, notamment dans l'armée de l'air.

M. Philippe Nogrix, co-rapporteur, a précisé qu'au terme de ces auditions, **Mme Maryse Bergé-Lavigne** et lui-même avaient exprimé le souhait de poursuivre leurs travaux au-delà de la fin de ce mois de juin 2005, terme initialement prévu. Il leur avait semblé indispensable, en effet, de recueillir des informations complémentaires auprès notamment de l'Agence européenne de défense et de l'OTAN.

COMMISSION DES
AFFAIRES ETRANGERES
DE LA DEFENSE ET DES
FORCES ARMEES

LE SECRETARIAT



Puis, **M. Philippe Nogrix, co-rapporteur**, a rappelé que le drone désignait un aéronef dépourvu d'équipage et ayant vocation à être récupéré. La réunion tenue à Helsinki en 1999, par les autorités européennes compétentes en matière de défense, avait conduit à la création d'un groupe ECAP (European capabilities action plan). Les experts européens redoutaient alors que le drone Predator, utilisé par l'armée américaine, ne domine rapidement le marché international. S'agissant de la France, **M. Philippe Nogrix, co-rapporteur**, a rappelé que la loi de programmation militaire 2003-2008 prévoyait les crédits nécessaires à l'acquisition de douze drones MALE (Moyenne altitude, longue endurance), avec une livraison prévue autour de 2009. Il s'est félicité des décisions prises par Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense, portant d'une part sur la construction d'un démonstrateur de drone de combat UCAV (Unmanned combat aeral vehicle), dont la maîtrise a été confiée à la société Dassault, et d'autre part, sur le lancement d'un projet européen de drone d'observation dénommé EuroMale, dont la société EADS constitue le pivot. Ces deux projets illustrent la forte capacité d'adaptation du ministère de la défense à l'évolution stratégique, qui souligne le caractère indispensable de ces engins de nouvelle génération.

Puis **M. Philippe Nogrix, co-rapporteur**, a retracé l'utilisation, par l'armée de l'air française, du drone de surveillance HUNTER, dont quatre exemplaires ont été achetés en 1984 à Israël, qui détenait alors une avance technologique notable dans ce domaine. **M. Philippe Nogrix** a rappelé que ces HUNTER avaient été utilisés avec succès dans les Balkans, puis, cette fois sur le territoire français, pour contribuer à la sécurité du Sommet du G8 réuni à Evian en juin 2003, ainsi qu'à celle des cérémonies du 60^e anniversaire du Débarquement allié en juin 2004. Les HUNTER ont été ensuite retirés du service, du fait du coût trop élevé de leur maintenance. Il a indiqué que l'armée française attendait, pour combler ce déficit capacitaire, la livraison de trois SIDM (Système intérimaire de drone MALE), achetés à Israël par EADS, à charge pour cette société d'en fournir les liaisons électroniques.

Puis **M. Philippe Nogrix, co-rapporteur**, a évoqué le projet EuroMale, considéré par l'Etat-major des armées comme « le drone tactique de l'avenir, à vocation interarmées ». Il a souligné le caractère indispensable de ce type d'équipement pour préserver l'autonomie française et européenne en matière de recueil d'informations, rappelant qu'il s'agissait là d'un élément décisif de la maîtrise des combats. Il a relevé que les satellites et les avions pilotés concourraient également à ce recueil d'information, mais que les drones présentaient une endurance en vol, doublée d'une précision des éléments fournies, qui leur est spécifique, et en fait leur atout. Ainsi, les SIDM pourront voler douze heures durant, et parcourir un millier de kilomètres, en fournissant en continu des informations sur la zone survolée. La vocation des drones d'information est également d'être engagée dans des zones dangereuses ou fortement défendues, puisque leur perte éventuelle ne



met pas en danger de vie humaine.

Les nombreux atouts de cet engin sont illustrés par l'utilisation croissante qu'en font les armées occidentales. Ainsi, l'Etat d'Israël les affecte, depuis une vingtaine d'années, à la surveillance de territoires hostiles à ses frontières, et l'armée américaine les utilise quotidiennement en Afghanistan et en Irak. **M. Philippe Nogrix, co-rapporteur**, a fait état des nombreuses applications civiles de tels engins, en matière de surveillance maritime et forestière, notamment. Il a cependant rappelé que de nombreuses contraintes techniques pesaient sur l'insertion des engins non pilotés dans la circulation aérienne, alors que la sécurité de cette dernière est fondée sur la capacité ultime du pilote : « à voir et éviter ». **M. Philippe Nogrix, co-rapporteur**, a conclu en estimant que ces difficultés techniques pourraient être résolues au regard des apports irremplaçables fournis par les drones d'observation.

Au terme de cet exposé, un débat s'est ouvert au sein de la commission.

M. Serge Vinçon, président, s'est félicité de l'existence des projets français en matière de drones, qui constituent à l'évidence des capacités essentielles pour l'avenir, et pour lesquels notre pays dispose d'une compétence particulière en matière d'aéronautique militaire. Il s'est dit également intéressé par les nombreuses potentialités d'utilisation des drones d'observation en matière civile.

M. Didier Boulaud s'est interrogé sur les drones à disposition de l'armée de terre.

Mme Gisèle Gautier a souhaité connaître l'autonomie du système de propulsion de ces drones.

M. M. Philippe Nogrix, co-rapporteur, a souligné que l'armée de terre était actuellement dotée de deux types de drones, le Crécerelle et le CL 289, destinés à renseigner les fantassins sur la configuration des zones de combat proches. Ces appareils sont en plein développement, avec la construction actuelle de micro ou mini-drones, comme le « Libellule », présenté au dernier salon du Bourget. Il a souligné que les moteurs des drones de surveillance à longue endurance faisaient appel à des technologies leur conférant une autonomie de déplacement d'au moins douze heures.

M. Serge Vinçon, président, a rappelé que, selon le vœu des co-



rapporteurs, cette communication ne constituait qu'un report d'étape et qu'ils reviendraient devant la commission pour présenter les conclusions de leurs investigations.

*

* *

La mission d'information va donc poursuivre ses travaux par des visites des bases aériennes françaises spécialisées dans l'accueil des drones ; un déplacement en Israël, premier pays utilisateur de drones, est également envisagé.

Le rapport d'information sera rendu à l'automne 2005.